

Le signal d'alerte

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus)
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- le recensement des moyens disponibles et
- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Dans le cadre de ce PCS, la commune s'est dotée d'une sirène d'alerte à la population, qui a été installée sur le clocher de l'église. Le premier signal d'exercice mensuel est programmé pour le mercredi 4 septembre 2024.

Le signal national d'alerte, comment le reconnaître ?

L'État et les communes testent leur dispositif de sirènes d'alerte à la population tous les premiers mercredis du mois, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Le signal d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure, lui, qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1^{er} mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)

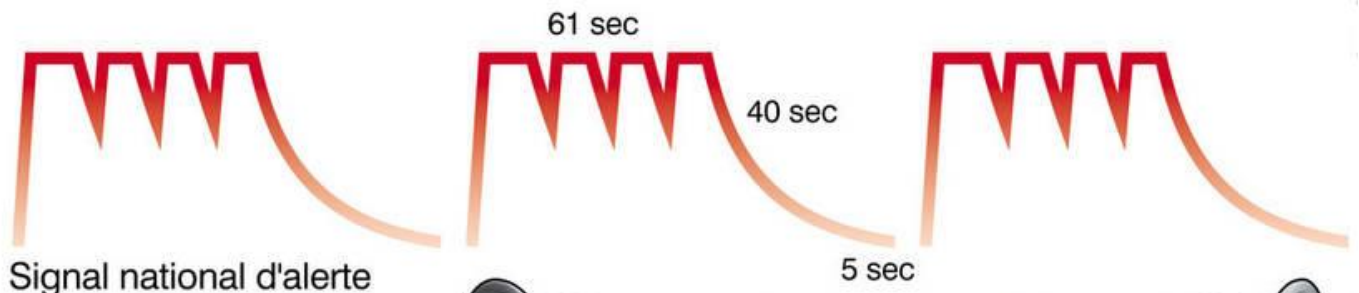


1 min 41

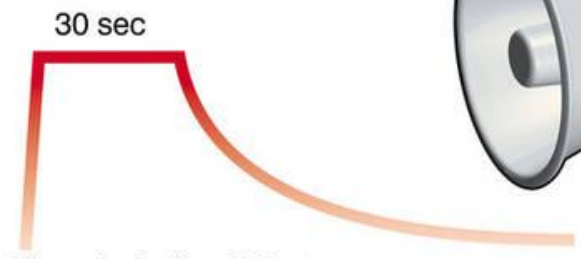
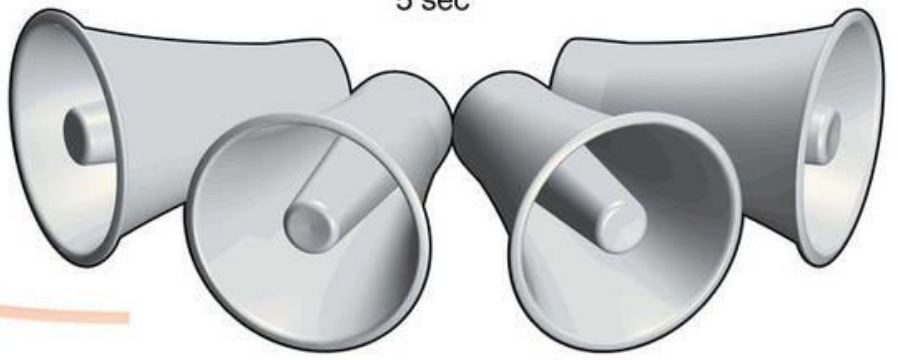
Signal de fin d'alerte



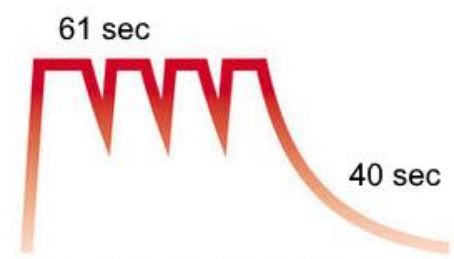
30 secondes



Signal national d'alerte

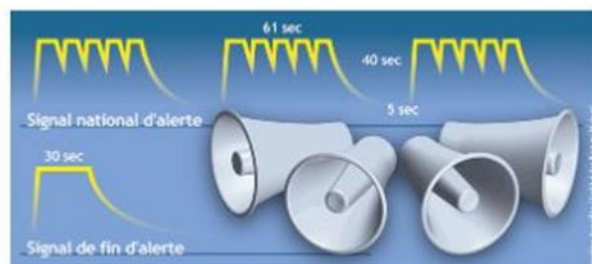


Signal de fin d'alerte



Signal d'exercice (tous les 1er mercredis du mois)

- Le signal d'alerte confinement
- Le signal de fin d'alerte confinement
- Le signal des essais (le 1^{er} mercredi de chaque mois)



**LE SIGNAL D'ALERTE
CONFINEMENT**
« **SON MONTANT & DESCENDANT** »
EMIS PAR LES SIRENES

3 cycles de 5 séquences (sons modulés) d'une durée
d'1 minute & 41 secondes
séparés par 1 silence de 5 secondes

**SIGNAL DE FIN D'ALERTE
CONFINEMENT**

son continu de 30 secondes

SIGNAL D'ESSAI MENSUEL

1 cycle de 5 séquences (sons modulés) d'une durée
d'1 minute & 41 secondes

Plus d'informations sur les risques :
www.neauphle-le-chateau.com/pcs

Vous entendez le signal d'alerte confinement :

1



Mettez-vous en sécurité

Pour vous confiner :

- restez chez vous
- ou rejoignez sans délai un bâtiment
- ne restez pas près des fenêtres
- arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- n'allumez pas une quelconque flamme

2



Tenez-vous informé-e

Respectez les consignes diffusées sur
France Bleu, autres radios locales ou
France Télévision

3



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un
plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans leurs établissements

4



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Afin de ne pas surcharger les réseaux
de téléphonie nécessaires à l'action des
services de secours

La fin d'alerte marque
le retour à une **situation normale**.